

COMMUNE de AUDUN LE ROMAN 54560
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 27 janvier 2016 à 20 heures

Sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire de la Commune

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 28 janvier 2016 et transmis au contrôle de légalité le 28 janvier 2016.

Sont présents : M. THIRY René, Maire.

M. PAQUET Jean-Claude - Mme PARIS Yvette - M. CORRA Alain - Mme MAUCHANT Martine, Adjoints.

Mme BOSSI Carole - Mme LEONARD Sylvette - M. BISAGA Thierry - Mme HAAS Alexandra - Mme CICCARELLO Sabine - M. CERONE Philippe - M. COLOMBE Michel - Mme MARCON Joëlle - M. CHERIFI M'Hamed - M. SEIWERT Denis, Conseillers.

Sont absents : M. CANTERI Dominique - M. COLIN Marc - Mme HAMOUM Yasmina - Mme CANNITO Nathalie.

Procurations : M. CANTERI Dominique à M. CORRA Alain - Mme HAMOUM Yasmina à Mme MAUCHANT Martine.

Nombre de conseillers en exercice : dix neuf

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

M. René THIRY donne lecture des procurations.

Mme Joëlle MARCON est élue secrétaire de séance.

-----◆-----
N°1/2016

**ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE REVISION
ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire, Vu la délibération en date du 22 juin 2006 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 19 septembre 2012 complétant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation

Considérant qu'un débat a eu lieu le 1^{er} juillet 2015 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Vu le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée en mairie lors des réunions publiques des 8 septembre 2015 et 30 novembre 2015,

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Arrête le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision de la commune d'Audun-le-Roman tel qu'il est annexé à la présente ;

Tire le bilan suivant de la concertation :

Les modalités de concertation ont été établies dans la délibération du 22 juin 2006 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme et dans celle du 19 décembre 2012 complétant la délibération précitée.

Les modalités de la concertation étaient définies de la façon suivante dans la délibération du 22 juin 2006 :

- diffusion de l'information aux habitants par publication d'un avis dans le bulletin municipal
- ouverture d'un registre pendant un mois en vue de recueillir les observations éventuelles du public

Celles-ci ont été complétées de la façon suivante dans la délibération du 19 décembre 2012 :

- les études seront tenues à la disposition du public de manière permanente à la mairie pendant toute la durée de l'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet de révision; le dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement des études
- Le public pourra prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture et faire connaître ses observations en les consignand dans le registre ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'élaboration du PLU.

- Une information sera insérée dans le bulletin municipal.

- Des réunions publiques seront organisées pour présenter le projet.

Déroulement de la concertation

1) Insertion d'articles dans la presse locale et le bulletin municipal

La commune a publié plusieurs articles dans le Républicain Lorrain et dans le bulletin municipal «Le Petit Journal» distribué aux habitants.

- Article paru en octobre 2006 dans le Bulletin Municipal « Le Petit Journal », informant la population de la décision du Conseil Municipal de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme,
- Article paru en mai 2015 dans le Bulletin Municipal « Le Petit journal », rappelant à la population qu'un registre est à leur disposition pour pouvoir y consigner leurs remarques sur le projet de PLU en cours
- Article paru dans le « Petit Journal » de septembre 2015 invitant la population à une réunion publique pour présenter le diagnostic et les enjeux du Plan Local d'Urbanisme
- Article paru dans le « Petit Journal » de novembre 2015 invitant la population à une seconde réunion publique sur le PLU
- Article paru dans le Républicain Lorrain le 28 novembre 2015 informant la population d'une réunion publique.
- Article paru dans le « Petit Journal » de décembre 2015 invitant la population à une réunion publique sur le PLU

2) Mise à disposition d'un registre permettant au public de consigner ses observations et mise à disposition des documents constitutifs du PLU

Un registre d'observations a été mis à disposition du public auprès du service de l'urbanisme à compter du 19 décembre 2012.

La présence de ce registre a fait l'objet d'un affichage en Mairie, et a été annoncée dans le bulletin municipal de décembre 2012.

Aucune observation du public n'a été formulée et consignée dans ledit registre.

3) Réunions publiques

La commune a organisé 2 réunions publiques sur le projet de révision du PLU d'Audun-le-Roman.

Les réunions se sont déroulées à l'espace Louis Aragon, le 8 septembre 2015 à 20 heures et le 30 novembre 2015 à 20 heures.

La première réunion a permis de présenter ce qu'est un PLU et de faire partager à la population le diagnostic et les enjeux du territoire communal. Pour cette présentation, la commune s'est assurée le concours de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durables - AGAPE - en charge de la réalisation du PLU, qui a préparé un diaporama à cette occasion.

8 personnes hormis les élus ont assisté à cette réunion. Les questions ont porté notamment sur le projet de la commune pour lutter contre la vacance, la problématique du bruit lié au trafic routier sur les routes départementales et le vieillissement de la population.

Lors de la seconde réunion, le projet politique de la ville (Projet d'aménagement et de Développement Durables) et sa traduction dans les documents graphiques et réglementaires, a été présenté aux personnes présentes par la commune et l'AGAPE via un diaporama.

Seulement 6 personnes, dont 3 élus ont assisté à cette réunion. Le projet a suscité très peu de débats.

4) Autres consultations non définies dans la délibération

Tout au long de l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune a consulté plusieurs acteurs du territoire.

- **Rencontre de la Société Néolia**, entreprise sociale pour l'habitat en février 2007 dans le cadre du projet de réhabilitation des cités des chemins de fer

- Rencontre du **Conseil Général 54**, de l'**EPF Lorraine**, de la **SAFER**, de la **DDT54** en octobre 2008 dans le cadre du projet de contournement d'Audun-le-Roman - projet abandonné par la suite

- **Rencontre du SDIS**, de **Véolia**, du **syndicat des Eaux** en Novembre 2010, dans le cadre de la protection incendie et du réseau d'eau potable

- **Rencontre de la DDT 54**

La DDT 54 a participé à plusieurs réunions de travail du PLU en juin et septembre 2008, février, et avril 2009

- **Réunions avec le Conseil Général 54**

Le Conseil Général a participé à plusieurs réunions sur le règlement du PLU (janvier, février, mars, septembre 2010).

- **Réunion sur la trame verte et bleue** organisée en mai 2015.

Ont été invités l'association de chasse, la ligue de protection des oiseaux, le conseil départemental 54 et l'association de pêche.

Seule l'association de pêche était représentée à la réunion. Le Conseil Départemental 54 non représenté à la réunion a fait part par téléphone à l'AGAPE qu'il n'existait aucun Espace Naturel Sensible sur le ban communal d'Audun-le-Roman

Cette réunion a permis de faire le point sur la trame verte et bleue sur le ban communal et les espèces présentes.

- Rencontre avec les agriculteurs du territoire et la chambre d'agriculture

Une réunion avec les agriculteurs exploitants de la commune a été organisée le 26 mai 2015 en présence de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et de l'agence d'urbanisme AGAPE en charge de la révision du PLU. 3 agriculteurs sont venus assister à la réunion

Cette réunion a permis de faire le point sur l'activité agricole sur le ban communal, les projets de développement des exploitations et des problèmes rencontrés. Elle a permis de compléter les documents du PLU, notamment le diagnostic.

6) Bilan de la concertation

La commune tire le bilan de la concertation suivant :

- Mise à disposition d'un registre permettant de consigner les observations du public : personne n'est venu faire des observations.

- Réunions publiques : les deux réunions publiques ont attiré très peu d'habitants. On peut regretter le manque d'intérêt de la population audunoise au regard du Plan Local d'Urbanisme

- Autres consultations non définies dans les modalités de concertation : le bilan est positif. La concertation de nombreux acteurs (services de l'Etat, conseil général, agriculteurs ...) a permis de alimenter les réflexions sur le Plan Local d'Urbanisme.

En conclusion

Le Projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune a suscité très peu d'intérêt auprès de la population. Les rencontres avec les acteurs du territoire ont permis d'avancer sur l'élaboration du PLU.

La Municipalité précise que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme ;
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

N°2/2016

◆

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR
MISE EN ACCESSIBILITE DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les élus s'étaient auparavant déjà engagés à entreprendre des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public appartenant à la commune via un agenda d'accessibilité programmé, adopté le 23 septembre 2015 et transmis aux services de la préfecture de Meurthe et Moselle.

Ledit document comprend notamment la mise en accessibilité du bâtiment de la mairie d'Audun-le-Roman, avec l'installation d'un ascenseur et de nouveaux sanitaires. Des devis avaient été produits à cet effet pour un montant total HT de 117 972,69€

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver une demande de subvention sur la base de ces devis ci-annexés pour l'accessibilité du bâtiment mairie. La subvention escomptée pour ces travaux pourrait être de 30 % du montant des travaux au titre de la DETR 2016, ces types de travaux étant inclus dans les opérations de mise en œuvre d'une politique publique prioritaire d'après l'appel à projet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date 23 septembre 2015

Vu l'appel à projet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Vu l'exposé du Maire et les différents devis présentés

après en avoir délibéré et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve les devis ci-annexés, de la mise en accessibilité de la mairie, d'un montant total hors taxes de 117 972,69 €.

Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, et s'engage à ne pas entreprendre ces travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Sollicite sur la base des présents devis, une subvention auprès de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016.

S'engage à informer les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Précise que les travaux seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2016, et s'engage à assurer le financement complémentaire à ces travaux, et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.
Approuve le plan de financement prévisionnel 2016 et l'échéancier de l'opération, tel qu'annexés à la présente délibération.

N°3/2016

◆

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016
RENOVATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose le fait que le bâtiment de la mairie est un établissement vétuste construit dans les années 1920 et qu'il serait nécessaire de le rénover en partie.

Les travaux envisagés concernent l'isolation thermique du bâtiment grâce à de nouveaux matériaux et de nouvelles portes et une rénovation complète de la salle du conseil municipal, dont les devis s'élève au total à 35 545€ HT.

Monsieur le Maire rappelle que ce type de travaux peut être subventionné au titre de la DETR étant donné que ces types de travaux sont inclus dans les opérations s'inscrivant dans la mise en œuvre d'une politique publique prioritaire d'après l'appel à projet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle. La subvention escomptée pour ces travaux pourrait être de 40 % du montant des travaux au titre de la DETR 2016

Le Conseil Municipal,

Vu l'appel à projet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle

Vu l'exposé du Maire et les devis présentés

après en avoir délibéré et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve les devis ci-annexés, de la rénovation partielle du bâtiment mairie, d'un montant total hors taxes de 35 545 €. **Confirme** que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, et s'engage à ne pas entreprendre ces travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Sollicite sur la base des présents devis, une subvention auprès de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016.

S'engage à informer les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Précise que les travaux seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2016, et s'engage à assurer le financement complémentaire à ces travaux, et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

Approuve le plan de financement prévisionnel 2016 et l'échéancier de l'opération, tel qu'annexés à la présente délibération.

N°4/2016

◆

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DES AMENDES DE POLICES
RUE DE VERDUN ET CARREFOUR JEAN JAURES/ NEUF SEPTEMBRE

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

-Sécurisation de la rue de Verdun notamment par l'intermédiaire de chicanes et le rajout de trottoirs afin de réduire la vitesse des véhicules s'engageant dans la voie, le montant de cette opération a été estimée à 96 700€ HT selon le devis ci annexé. La commune espère être subventionnée à hauteur de 40% de cette somme

-Sécurisation du carrefour entre la rue du 9 septembre et la Rue Jean Jaurès par l'installation d'un plateau surélevé, l'élargissement des trottoirs et la création de points d'arrêts et parking afin de faciliter les allées et venues des véhicules tout en sécurisant au maximum les piétons. Le montant de cette opération a été estimé à 266 686,00 HT d'après le devis ci-annexé La commune espère être subventionnée à hauteur de 40% de cette somme,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve les estimations des travaux de réaménagements pour un montant HT total de 363 386,00€ avec la répartition suivante :

96 700 € HT pour la Rue de Verdun

266 686 € HT pour le carrefour Jean Jaurès/ Neuf Septembre

Sollicite auprès du Président du conseil Départemental de Meurthe et Moselle une subvention au titre des amendes de polices sur la base des devis ci annexés.

N°5/2016

◆

**REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC
OUVRAGES DE RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION GAZ GRDF**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz peut donner lieu au paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public, cette redevance étant complémentaire de la RODP (redevance d'occupation du domaine public).

Il précise que la formule de calcul du plafond de cette redevance est fixée dans le décret ci-dessus, et que le montant de la redevance au titre de l'année N est calculé avec les données de l'année N-1.

Pour en bénéficier, la collectivité gestionnaire de voirie du domaine public doit délibérer avant le 31 décembre de façon pluriannuelle.

Monsieur le Maire propose :

de fixer le taux de la redevance d'occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et les propositions du Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

N°6/2016

◆

RESILIATION D'UN BAIL DE LOCATION - TERRAIN RUE EMILE FOLLIAI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un bail de location avait été établi le 8 février 1994 entre la Commune et l'entreprise Travaux Routiers Lorrains concernant la location d'un terrain de 166 m² rue Emile Folliat. L'entreprise Travaux Routiers Lorrains du fait de sa dissolution, a sollicité la résiliation dudit bail. Le titre ayant été émis pour la location de l'année 2015 pour un montant de 284,56 €, la résiliation prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve la résiliation du bail de location établi en 1994 avec l'entreprise Travaux Routiers Lorrains pour la location du terrain rue Emile Folliat.

Dit que cette résiliation prend effet au 1^{er} janvier 2016.

N°7/2016

◆

**CONVENTION D'ANIMATION LES FRANCAS
AVENANT 2016 POUR LES CENTRES DE LOISIRS EDUCATIFS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de convention d'animation signée en mai 2014 entre la Commune et l'Association départementale des Francas de Meurthe et Moselle, d'une durée de trois années, cette convention avait été approuvée lors de sa réunion en date du 28 avril 2014.

Cette convention ayant pour objet la mise en œuvre d'une politique concertée en direction de la jeunesse sur le territoire de la commune. La commune confie ainsi aux Francas l'animation des activités de loisirs, avec un projet global (vacances scolaires de printemps, été et automne) s'articulant selon les orientations suivantes :

- organiser et gérer un centre de loisirs éducatif en direction des préadolescents sur la commune.

- Recruter, embaucher les animateurs volontaires pour les centres de loisirs éducatifs
Il précise qu'une subvention pour le financement des centres de loisirs, d'un montant de 1 422 € était prévue selon cette convention pour l'année 2014.
Conformément à l'avenant 2015 à cette convention, la participation de la commune était de 700 ,00 € pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve l'avenant n° 1 -2016 ci-annexé à la convention signée entre la commune et les Francas pour l'organisation d'un centre de loisirs éducatif pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne, et autorise le Maire à signer ledit avenant n° 1 fixant la participation 2016 de la commune à 640,00 €.

Approuve le versement d'une subvention de 640,00 € aux Francas pour l'année 2016, et autorise le Maire à effectuer ce règlement sur le compte 6574 du budget 2016 Ville.

N°8/2016

◆

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE ASSOCIATION

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée auprès de la commune par l'association Capoeira Sensala 54, et la proposition présentée par la commission subventions d'attribution d'une subvention d'un montant de 300,00 €,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve le versement d'une subvention de 300,00 € à l'association Capoeira Sensala 54.

Autorise le Maire à procéder au règlement de cette subvention sur le compte 6574 de l'exercice 2016.

N°9/2016

◆

**CONVENTION AVEC LE CAUE - ETUDE SUR REQUALIFICATION DES BERGES DU GUE
ET DES ANCIENS ATELIERS**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la commune est adhérente depuis 1998 au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe et Moselle), et qu'à ce titre, elle sollicite des conseils que ce soit en matière d'urbanisme, mais aussi sur les possibilités de mise en valeur des ouvrages, création ou restructuration d'un bâtiment etc ..

Créé dans le cadre de la loi de l'architecture, Le CAUE a des missions de service public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement

Avant tout projet, le CAUE peut également fournir aux personnes qui désirent construire, des orientations et conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il précise qu'une étude a été sollicitée par la Commune auprès du CAUE pour la requalification des berges de l'étang du Gué et la réhabilitation des anciens ateliers qui bordent l'étang,

Le CAUE propose à l'issue de cette étude, un programme pour la réhabilitation de cette construction, avec une estimation du coût de l'ensemble des travaux à prévoir. Il réalise également la préparation du cahier des charges inhérent à une consultation d'architectes.

Une convention a ainsi été établie avec le CAUE et est soumise à l'examen du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire et la convention ci-annexée avec le CAUE,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve la convention ci annexée à signer avec le CAUE pour l'étude sur la requalification des berges de l'étang du Gué et la réhabilitation des anciens ateliers qui bordent l'étang ;

N°10/2016

◆

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT PAR BUS
SORTIE 2016 - ELEVES DES CLASSES MATERNELLES

Le Conseil Municipal,

Considérant que la sortie des élèves de l'école maternelle prévue en juin 2016 à Han sur Lesse, nécessite la mise en place de trois bus, pour 130 enfants et 30 adultes, pour un montant total de 1 804,00 €.

Considérant que le coût total du transport des élèves par bus, s'établit à 1 148,00 € et que l'école participe à hauteur de 328,00 €, la prise en charge à hauteur de 820,00 € par la Commune est sollicitée,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve la prise en charge par la commune, pour cette sortie des élèves de l'école maternelle de juin 2016, à concurrence d'un montant total de 1 000,00 €.

Autorise le Maire à régler cette participation au Transporteur, sur présentation de la facture relative à cette sortie.

◆

N°11/2016

ONF PROGRAMME D' ACTIONS 2016 - TRAVAUX SYLVICOLES ET D'INFRASTRUCTURE

Le Conseil Municipal,

Vu le programme non contractuel, d'actions pour l'année 2016, préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier, et consistant en :

Travaux sylvicoles pour un montant total de 3 550,00 € HT :

- ◇ dégageement manuel de plantation - localisation : 10 (2,63ha).
- ◇ Nettoyement de jeune peuplement - localisation 14.a3, 15.a3 (3,41 ha)

Travaux d'infrastructure pour un montant total de 6 290,00 € HT :

- ◇ Mise en place de barrière - localisation : Tranchée Paquin/Station d'épuration - barrière métallique avec système DFCE intégré.
- ◇ Fourniture et mise en place de panneaux règlementaires type BO - Tranchée Paquin/Station d'épuration.
- ◇ Travaux de mise aux normes des infrastructures - localisation : parcelle 20 - création de pistes d'exploitation en terrain naturel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve le programme d'actions des travaux sylvicoles et d'infrastructure à réaliser en 2016.

◆

N°12/2016

SIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS - ADHESION D'UNE COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5212-26 et suivants,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS à MOINEVILLE, en date du 10 décembre 2015, acceptant la demande d'adhésion de la commune d' ENTRANGE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve l'adhésion de la commune d'ENTRANGE au SIVU Fourrière du JOLIBOIS.

◆

N°13/2016

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016, l'effort de l' Etat se traduit par la mobilisation d'une enveloppe supplémentaire pour 2016 en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements, ainsi que par la progression des

ressources et de l'extension du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée attribué à l'ensemble des collectivités territoriales.

Une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI) est composée de deux enveloppes, dont 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Il précise que dans la mesure où cette dotation créée pour l'année 2016, n'est pas pérenne, l'engagement des travaux doit se faire avant le 31 décembre de cette même année.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'État au titre du soutien à l'investissement local pour 2016 pour les travaux notamment d'accessibilité des bâtiments Mairie, Trésorerie, Eglise, sur la base des devis concernés par ces opérations,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 17 voix exprimées,

Approuve la proposition du Maire relative à une demande de subventions au titre du Soutien à l'Investissement Public Local.

Sollicite auprès de l'Etat une subvention sur la base des devis ci-annexés d'accessibilité des bâtiments Mairie, Trésorerie, Eglise.

Le Maire rappelle que conformément à l'article L 2121-26 du code général des collectivités locales, toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.
